



HAL
open science

STYLISTIQUE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

Éric Bordas

► **To cite this version:**

Éric Bordas. STYLISTIQUE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE. Revue d'histoire littéraire de la France, 2003, 2003 (3), pp.579-589. halshs-04386332

HAL Id: halshs-04386332

<https://shs.hal.science/halshs-04386332>

Submitted on 10 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

STYLISTIQUE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

Éric BORDAS
Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris 3)

Au commencement, il y a la haine de la rhétorique. Faut-il revenir sur cette guerre que tout le XIXe siècle a déclarée à l'art du discours éloquent, poussé jusqu'à l'abstraction, conçu comme une technique à tout dire, à tout faire, coupable de savoir servir toutes les causes ? Faut-il citer encore tant de déclarations célèbres de Hugo, de Balzac, de Stendhal, de Baudelaire, de George Sand, de Flaubert, des Goncourt, contre la bête noire ? Rappeler que la parution en 1821 du manuel de Fontanier, *Les Figures du discours*, a surtout valeur de symptôme et entérine profondément un malentendu ? Non, sans doute : plusieurs travaux récents ont parfaitement et définitivement fait le point sur ce phénomène historique considérable¹. J'insisterai simplement, aujourd'hui, sur le fait que la fin du XIXe siècle français a vu deux « nouvelles » disciplines s'allier à l'université pour finir d'abattre l'ennemi public : l'histoire littéraire et la stylistique. Un homme incarne cette réunion institutionnelle, Gustave Lanson, bien sûr.

Trop souvent regardé aujourd'hui comme une vieille barbe, il faut bien se souvenir que Gustave Lanson fut, en son temps, un radical novateur moderniste. Antoine Compagnon (1983) a parfaitement démontré en quoi ses idéaux républicains avaient profondément contribué à redéfinir les études de Lettres. On sait que Lanson accuse l'enseignement littéraire du XIXe siècle, et en premier lieu sa pierre de touche, la rhétorique, mais aussi l'abus sélectif du latin et du grec, d'entretenir les inégalités sociales : un ressourcement du côté du modèle scientifique peut, seul, régénérer cet enseignement pour le rendre viable dans une perspective politique. « L'éducation littéraire est excellente pour faire, avec beaucoup de ratés, quelques individus supérieurs qui éblouiront le monde de leur fantaisie originale et égoïste : l'éducation scientifique, seule, peut améliorer la jeunesse d'une nation et lui donner l'esprit de précision,

¹. Voir, entre autres, Compagnon (1999), Douay-Soublin (1999), Bompaire-Évesque (2002).

de méthode et de discipline nécessaire aux œuvres collectives » (cité par Compagnon, *ibid.*, p. 78). Et en 1909, faisant l'histoire de l'Université de Paris, Louis Liard s'indigne des programmes restrictifs et normatifs qui accompagnèrent en 1810 la création des chaires de la Sorbonne. Son point de vue se veut résolument intellectuel et laïc, historique en somme : « [...] où sont la critique et la science, ces deux marques de l'enseignement des lettres ? N'est-ce pas encore l'esprit formel des Jésuites et de l'ancienne Université ? »². Le message n'était peut-être pas vraiment entendu, mais, de toute façon, un mouvement était en marche, et si Lanson fut élu à la chaire d'éloquence française de la Sorbonne, ce fut, précisément et malgré le stupéfiant paradoxe, pour avoir été l'un des principaux artisans de la réforme de 1902 qui supprima la rhétorique des programmes du secondaire.

Par une restriction fort intéressante, et que Gérard Genette (1972) a bien expliqué, la rhétorique n'avait pas cessé, en effet, d'être restreinte à sa seule valeur ornementale, devenant une « figuratique », plus proche de Quintilien que d'Aristote et de Cicéron, elle était donc coupable d'artifice et d'élitisme. Or « ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce sont des esprits qui aient la forme scientifique », affirme Lanson en 1901. « La finalité de l'enseignement secondaire est du coup indiscutable », commente Antoine Compagnon (*ibid.*, p. 79) : « elle sera de former les élèves à 'la recherche méthodique du vrai', avec cette conséquence qui définit l'urgente question à laquelle Lanson et les littéraires sont confrontés : quelle peut être la contribution des études littéraires à l'acquisition de la méthode scientifique ? ». Lanson, d'abord homme du secondaire, fut ainsi le champion des exercices fondamentaux de la nouvelle pédagogie, qui privilégie l'observation et l'analyse, au détriment de la mémoire et de l'imitation : la composition française, et, bien plus important encore, « son préliminaire que la méthode expérimentale substitue aux règles de la rhétorique, l'explication des textes grâce à laquelle l'élève devrait apprendre à écrire » (Compagnon, *ibid.*). C'est une modification profonde du statut de *texte* qui se met en place : de *modèle*, celui-ci devient *objet*, comme l'a parfaitement démontré Daniel Grojnowski (1985)³.

Sur ce point, il convient, d'ailleurs, de rappeler que Lanson ne fait que s'inscrire lui-même dans un mouvement général, initié au moins depuis juillet 1840. À cette date, en effet, les règlements de Villemain & Cousin imposent une explication d'un texte français aux épreuves orales du baccalauréat et de la licence de Lettres, qui a la même importance que

². L. Liard, *L'Université de Paris*, Paris, Renouard & Laurens, 1909, t. 2, p. 96 — cité par Bompain-Évesque (2002, p. 391). Plus largement, sur la question des enjeux posés par l'évolution intellectuelle et idéologique de l'université française au début du XXe siècle, voir Bompain-Évesque (1988).

³. L'idée, et la formule, viennent, en fait de G. Genette (*ibid.*).

l'épreuve correspondante portant sur des textes de langues anciennes⁴. Les termes choisis par Cousin pour justifier cette décision, et pour en orienter la portée méthodologique sont d'une clarté à laquelle les ministères de la Ve république ne nous ont plus habitués : « Puisqu'au collège on étudie les grands maîtres de la littérature française, il convient que cette étude soit représentée au baccalauréat. On y considèrera les chefs-d'œuvre de notre langue sous un point de vue littéraire et même philologique, comme on le fait pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Je compte sur cette mesure pour affermir et accroître dans nos écoles la connaissance et le respect de la langue nationale » (cité par Chervel, 1993, p. 231, n.).

En 1853, l'explication française entre à l'agrégation. Le rapport de son président, Désiré Nisard, en 1855, explique fort bien ce qu'il convient de faire et de ne pas faire : « L'explication française ne consiste ni à se jeter dans une appréciation générale et superficielle des auteurs, en évitant l'appréciation particulière des passages expliqués, ni à trouver de partis pris, une beauté supérieure dans chaque pensée, une expression de génie dans chaque mot. Explication n'est pas un terme employé au hasard par le règlement. Il s'agit en effet d'expliquer les auteurs français comme on explique les auteurs grecs et latins, en donnant la preuve qu'on entend les mots et qu'on sent les choses. Les réflexions générales peuvent s'y joindre dans une mesure discrète, mais elles ne peuvent en tenir lieu. Quant à l'admiration qui ne donne pas des motifs, le jury n'en sait qu'un gré fort médiocre aux candidats. [...] l'admiration ne doit pas être une froide tradition de collègue [...]. Il n'est pas de jury qui ne tînt bon compte au candidat d'avoir noté librement des subtilités, fût-ce dans un Corneille, des fleurs fanées, fût-ce dans un Racine » (cité par Chervel, *ibid.*, p. 237). Ce ne sera pas là chose facile à obtenir, sans doute, car, pendant trente ans, les rapports de jurys font preuve d'une remarquable constance : l'explication de texte français est la plus mauvaise des épreuves orales. Vers 1890, le phénomène inverse est obtenu, et c'est cette épreuve qui devient la meilleure à l'agrégation des Lettres, mais il faudra attendre 1906 pour qu'il en aille de même au concours de grammaire.

Ce succès n'est pas un hasard, bien sûr ; il est dû à la réussite de l'histoire littéraire comme discipline. Celle-ci a envahi les classes supérieures, et, de 1880 à 1902, le programme de rhétorique et de seconde comporte un cours magistral régulier d'histoire de la littérature, assuré, bien entendu, par le professeur de Lettres. Dans la mesure où ce sont les mêmes enseignants, comme Lanson, qui militent conjointement pour l'explication de texte et pour l'histoire littéraire, on comprend bien que la réunion des deux tendances, disciplinaire et

⁴. Voir Albertini (1990).

méthodologique, pour les concours de recrutement, ne peut que les réjouir et qu'ils vont encourager les étudiants dans ce sens. Avant de proposer des tableaux chronologiques de la littérature — ce qui sera la réduction de l'histoire littéraire dans le secondaire — leur objet est avant tout de reconstituer « l'histoire morale des œuvres littéraires », afin de « montrer en quoi la littérature reflète ou mieux conditionne et crée les mœurs d'une époque » (Fraise, 2002, p. 90). Du fait de ce relativisme historique, les textes ne sont plus des modèles intemporels à admirer et à imiter, enfants d'un génie d'exception, mais les témoins d'une sensibilité, d'une époque, d'une collectivité surtout. Ainsi, pour Alfred Croisset, par exemple, en un discours prononcé lors de l'ouverture des conférences de la Faculté des Lettres de Paris, le 8 novembre 1883, les textes sont des documents qui permettent de constituer « la psychologie comparée de l'humanité » (cité par Bompaigne-Évesque, 2002, p. 400). Rhétorique, histoire littéraire : on comprend la continuité dans l'évolution. Les adversaires de l'une, qui sont les adeptes de l'autre, appellent « un nouvel humanisme fondé sur le sentiment historique et non plus sur la maîtrise du discours. Les textes littéraires ne peuvent devenir les instruments d'une culture personnelle qu'après avoir fait l'objet d'une enquête philologique, historique et linguistique qui s'efforce de les replacer dans leurs temps et lieu » (Bompaigne-Évesque, *ibid.*).

L'effort pédagogique fut poursuivi non sans batailles et rivalités. Dès 1874, Jules Girard, président du jury d'agrégation, s'oppose fortement à la dérive de type scientifique : « Les qualités qui répondent le plus directement au caractère de l'agrégation des lettres sont précisément celles qui font le plus défaut dans ce concours. Le sentiment intelligent du beau, qui est vraiment l'âme d'une éducation comme la nôtre fondée sur l'étude des chefs-d'œuvre littéraires, l'art de la composition, la délicatesse du goût, le style dans les épreuves écrites, les mérites supérieurs d'élocution dans les épreuves orales, semblent manquer au plus grand nombre de candidats » (cité par Chervel, *ibid.*, p. 238). Mais ce succès, qui s'est maintenu tout au long du XXe siècle, faisant de l'explication de texte l'épreuve emblématique de l'interrogation orale en littérature française, est dû également à l'autre enjeu de la bataille de Lanson et de ses amis : la reconnaissance de l'importance de l'étude de la langue dans l'analyse méthodique d'un texte littéraire français.

En effet, Lanson n'a jamais cessé de se battre en faveur de l'analyse grammaticale au service de la lecture littéraire. C'est là une de ses grandes différences avec son prédécesseur Saint-René Taillandier qui, dans les années 1850-1860, travaillant à un premier âge de l'histoire littéraire en tant que telle et obsédé par la haine de la rhétorique, en venait à rejeter explicitement et résolument toute étude linguistique, susceptible de faire resurgir des démons

abstraites et subjectives⁵. Les choses ont changé. En 1898, Langlois & Seignobos rappelaient expressément, dans leur *Introduction aux études historiques*, l'exigence de la plus élémentaire diachronie linguistique pour comprendre les textes du passé⁶. Et Lanson dans l'avant-propos de son *Histoire de la littérature française* appelle de tous ses vœux une « Histoire littéraire de la langue », « entre la Grammaire historique et l'Histoire de la littérature ». Ce qui serait, d'ailleurs, une façon de « récupérer » le passé prestigieux de la rhétorique au profit de cette nouvelle discipline : comme la littérature avant elle, et la notion de *texte*⁷, la rhétorique ne serait plus un modèle, mais un objet d'étude, selon une perspective désormais *archéologique*⁸. Comme Gilles Philippe vient de le démontrer (2002), il y eut en France, de 1890 à 1940 environ, un « moment grammatical » étonnant : « Alors qu'elle était auparavant reléguée aux marges de l'analyse littéraire — tandis que la prosodie, le lexique, la rhétorique y avaient depuis longtemps un plein droit de cité — la grammaire fut désormais placée au cœur de tous les débats : sur les notions de 'style' et de 'langue', sur les options critiques, sur les méthodes scolaires, sur les choix d'écriture » (Philippe, *ibid.*, p. 10). Mais chacun sait, au moins depuis certains vers fameux de Hugo dans *Les Contemplations* que, plus la haine de la rhétorique se déchaîne, plus l'amour de « la syntaxe » se renforce⁹ — la syntaxe qui incarne, décidément, la grammaire même, en une synecdoque radicale.

En fait, la grammaire, et son discours prétendument très rigoureux, est, avec l'histoire, le rempart positif qui permet de nuancer l'impressionnisme des approches littéraires. Il y a là un pont-aux-ânes qui reste un authentique défi pour tout littéraire. « Il y aura toujours dans nos études une part fatale et légitime d'impressionnisme », admet Lanson en 1925. « Mais alors, si notre objet nous impose l'emploi de l'impression subjective, et si le premier commandement de la méthode scientifique est la soumission de l'esprit à l'objet, pour organiser les moyens de connaître d'après la nature de la chose à connaître, ne sera-t-il pas plus scientifique de reconnaître et de régler le rôle de l'impressionnisme dans l'étude des

⁵. Voir Fraisse (2002, p. 441).

⁶. « Chaque époque a sa langue propre qu'on doit traiter comme un système spécial de signes. Pour comprendre un document, on doit donc savoir la *langue du temps*, c'est-à-dire le sens des mots et des tournures à l'époque où le texte a été écrit » (cité par Fraisse, *ibid.*, p. 442).

⁷. Cf. *supra*.

⁸. Une réaction particulièrement révélatrice de cette volonté de récupération est celle de Brunetière, rapportée par Cl. Bompaire-Évesque (2002, p. 393, n. 17). Dans le programme idéal d'enseignement supérieur de la littérature que le célèbre maître propose en 1881, la rhétorique « considérée comme l'art d'interpréter les textes avec sûreté tout autant que comme l'art d'écrire à peu près correctement » figure en tant que branche de l'histoire de la langue.

⁹. « Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe ! » (« Réponse à un acte d'accusation », v. 121), in Hugo, *Les Contemplations* (1856). En 1826, dans la préface des *Odes et Ballades*, Hugo était encore plus clair : « Plus on dédaigne la rhétorique, plus il sied de respecter la grammaire ».

œuvres littéraires que de le nier, et, comme on ne supprime pas une réalité en la niant, de laisser cet élément personnel rentrer sournoisement et agir sans règle dans nos travaux ? » (Lanson, 1979, pp. 29-30). Pour ce faire, Lanson prescrit deux approches, toutes deux positivistes en tant que réaction : d'un côté, le travail sur le matériau empirique (perspective historique, qui inclut la génétique des textes) ; de l'autre, le travail sur la langue (perspective synchronique). Les déclarations de Lanson sont des programmes de travail : « Étude des manuscrits, collation des éditions, discussion d'authenticité et d'attribution, chronologie, bibliographie, biographie, recherches de sources, dessins d'influence, histoire des réputations et des livres, dépouillements de catalogues et de dossiers, statistiques de versification, listes méthodiques d'observations de grammaire, de goût et de style, que sais-je encore ? Tous ces moyens d'étude [...] sont des procédés de contrôle, de réduction et d'interprétation dont l'utilité est de jalonner si bien notre route qu'il nous devienne impossible, malgré toutes les tentatives du dedans, de nous en écarter ». « Notre but est de réduire au minimum indispensable et légitime la part du sentiment personnel dans notre connaissance, en lui donnant toute sa valeur », ajoute-t-il (*ibid.*, pp. 34-35). On trouve là l'obsession de l'objectivité absolue dont la stylistique a fait son étendard bien à elle pour s'opposer à la subjectivité des études littéraires générales¹⁰.

Mais c'est à propos de l'exigence grammaticale que Lanson est le plus catégorique.

La base, bien entendu, de toute explication française est l'étude grammaticale du texte. Il n'y a pas de plus grande et de plus dangereuse erreur que d'éliminer ou de faire négligemment le travail de grammairien sous le hautain prétexte qu'on fait de la littérature. L'intelligence exacte du vocabulaire et de la syntaxe de l'auteur, dans la page qu'on a choisie, n'est pas nécessaire seulement pour fixer le *sens littéral*, mais elle prépare la connaissance fine des nuances de l'idée ou de la forme. À l'établissement du sens littéral se rapporte l'éclaircissement de toutes les obscurités ou difficultés qui se rencontrent dans le détail de l'expression, celui des allusions de toute sorte, historiques, biographiques ou autres, qui peuvent embarrasser un lecteur moyennement cultivé. Quand ce travail de *mot à mot*, pour ainsi dire, est achevé, alors il s'agit de passer du *sens littéral* au *sens littéraire*. Je veux dire qu'il faut essayer de mettre en lumière l'intérêt ou psychologique, ou philosophique, ou historique (principalement pour l'histoire des idées, du goût, de la civilisation) du texte choisi, et d'en faire sentir la valeur esthétique, la beauté. Tout ce travail se fait en faisant concourir sans cesse l'impression personnelle dont on ne peut se passer, et la connaissance érudite qui sert à préciser, interpréter, contrôler, élargir, rectifier l'impression personnelle (*ibid.*, p. 46).

¹⁰. Voir la mise au point réactive de P. Larthomas (1994, p. 7) : « [...] il convient de se rappeler que parmi les sciences humaines, la stylistique est une science *critique*, [...] une étude stylistique bien conduite ne saurait s'interdire de porter un jugement de valeur. Pourquoi nier, comme le font certains sous prétexte de rigueur scientifique, cette fonction, fonction qui justifie si souvent le choix de l'énoncé étudié ? [...] En ce domaine, les stylisticiens font preuve ordinairement d'une réserve injustifiée et dans le choix des textes et dans leur interprétation ».

Nous avons là la base même de la stylistique universitaire française, celle qui est définie, aujourd'hui encore, comme la « description linguistique du fonctionnement du texte littéraire » (Perrin-Naffakh, 1989, p. 13), celle qui demande aux étudiants de commencer par une analyse linéaire, dans la préparation du mot-à-mot, pour ensuite synthétiser l'analyse. Historiquement, cette stylistique pensée comme une grammaire de la littérature prend donc à l'université une place laissée vacante par la rhétorique, sous son double aspect de grammaire de l'expression et d'instrument critique — on le voit bien, de nos jours, avec son goût indépassable pour le pointage des figures, envers et contre toutes les déclarations de principe, prétendument libertaires sinon libérées... Non plus dans le but d'apprendre aux étudiants à bien écrire¹¹, mais afin de renforcer l'objectivité scientifique de l'analyse littéraire, en s'appuyant sur ce qu'un texte a de plus concret et de plus incontestable, sa langue¹². Telle est l'origine de son ambiguïté. Elle doit à la fois remplacer la rhétorique, dont on ne peut tout simplement pas se passer quand on étudie des discours, et renforcer, cautionner l'histoire littéraire, contre la rhétorique, comme une garantie objective, au risque, pour celle-ci, que la caution ne s'avère plus irremplaçable que l'objet — ce pourquoi la stylistique se maintint à l'université, envers et contre tout, quand l'histoire littéraire disparut, ayant remplacé la rhétorique comme bouc émissaire toujours plus ou moins coupable de substituer le savoir livresque à la pensée vive¹³.

C'est ainsi que, sous un nom unique, se sont créées, comme l'admet Pierre Guiraud en 1955, « d'une part une *stylistique de l'expression*, étude des rapports de la forme avec la

¹¹. Il est tout de même piquant de constater que Lanson, qui a fait sa carrière en militant contre la rhétorique, publie en 1903 des *Conseils sur l'art d'écrire. Principes de composition et de style à l'usage des élèves des lycées et collèges et de l'enseignement primaire* (Paris, Hachette).

¹². L'histoire du mot est très claire, et elle a été retracée par É. Karabétian (2000, p. 9). « En 1800, le *Deutsche Wörterbuch* de Grimm cite le mot 'stylistique' comme apparaissant pour la première fois chez Novalis [...]. Toutefois, Grimm accepte l'opinion de F. Seiler selon lequel le mot serait emprunté au français. [...] Le mot 'stylistique' est traduit en anglais en 1846. Il apparaît dans le lexique français en 1872, d'abord commenté par 'style', puis chez Littré, en 1877, par 'théorie du style', dans le *Nouveau dictionnaire national* chez Bescherelle, et en 1887, paraphrasé par l'expression 'science du style'. Il est intéressant de noter que le terme 'linguistique' fait son apparition à peu près à la même époque [...]. Pratiquement au même moment, en 1886, G. Koerting, auteur d'une *Encyclopédie de philologie romane*, note que 'la stylistique française est un domaine presque entièrement négligé jusqu'à aujourd'hui'. L'auteur souhaiterait qu'on cesse de classer les faits de style selon les rubriques traditionnelles et qu'on montre au contraire 'que telle ou telle expression stylistique est originale et caractéristique de l'œuvre ou de l'auteur, révélatrice de la position de l'œuvre quant à son style dans la littérature contemporaine et dans la littérature du passé' ».

¹³. La réunion de la stylistique et de l'histoire littéraire, comme *disciplines d'enseignement*, n'était-elle pas condamnée dès le début ? C'est, encore et toujours, la question de la filiation rhétorique/stylistique. En 1907, une circulaire relative à la Licence ès Lettres renvoie dos à dos rhétorique et histoire littéraire : « [...] on a voulu par là proscrire les lieux communs de mauvaise rhétorique ou les considérations banales d'histoire littéraire. [...] Ce qu'on veut éviter, c'est le type ancien de composition française, de caractère trop général : développement d'une pensée morale, d'une maxime philosophique, d'un jugement littéraire, etc. » (cité par Bompaire-Évesque, 2002, p. 396).

pensée — la pensée en général ; et correspondant à l'élocution des Anciens. D'autre part une *stylistique de l'individu*, en fait une critique du style, étude des rapports de l'expression avec l'individu, ou la collectivité qui la crée et qui l'emploie ; étude génétique donc et non plus seulement normative et appréciative. Elles se situent donc sur deux axes distincts [...] L'une considère les structures et leur fonctionnement à l'intérieur du système de la langue, elle est *descriptive* ; l'autre en détermine les causes, elle est *génétique* ; la première est une stylistique des effets et relève de la sémantique ou étude des significations, la seconde une stylistique des causes et s'apparente à la critique littéraire » (Guiraud, 1970, p. 37). La première stylistique est celle de Bally, continuateur de l'œuvre de Saussure à Genève, et dont le premier ouvrage de stylistique paraît en 1905 ; la seconde est celle d'Albalat, puis de Cressot, par exemple. L'enseignement très officiel de la stylistique à l'université française date du début des années 1930. En 1933, Charles Bruneau succède à Ferdinand Brunot à la chaire d'histoire de la langue de la Sorbonne. D'après Georges Straka, témoin de la scène, Brunot aurait dit à Bruneau : « À partir de maintenant, plus de dialectologie... vous ferez de la stylistique ! » Ce qu'il fit, distribuant les bons points et les blâmes, cherchant un mixte entre les deux tendances critiques¹⁴. Comme, au même moment, alors que « les études littéraires deviennent de plus en plus grammaticales et reconnaissent l'étude de la langue comme un de leurs objectifs majeurs, la grammaire, par un mouvement inverse, évince la littérature de son champ d'investigation » (Philippe, *ibid.*, p. 114), et refuse toujours plus le dialogue, on comprend qu'il y eut là un rendez-vous manqué. La stylistique se réduisait ainsi à une grammaticalisation de la pratique littéraire, trouvant dans l'exercice de l'explication de texte sa juste mesure — cette explication dite « stylistique », grande spécialité française, dans laquelle Leo Spitzer, l'année même de sa mort, en 1960, voyait la cause directe du non-développement des études de style en France¹⁵. La première école française de stylistique, celle de Marouzeau, de Cressot, de Deloffre, aura le plus grand mal à se situer dans cette dualité mal assumée, que dénoncent aujourd'hui encore Laurent Jenny (1993, 1997) ou Jacques-Philippe Saint-Gérard (1993, 1995).

¹⁴. G. Philippe (*ibid.*, p. 145) est allé lire le cours ronéotypé de Bruneau pour les certificats de philologie de licence, Sorbonne, 1935-1936. Il est clair que, selon lui, ce que Cressot appellera le « matériel grammatical » reste purement contraint et donc hors du champ stylistique : « Je ne distingue ni les adjectifs épithètes, ni les adjectifs attributs, ni les adjectifs en apposition, etc. Cela n'intéresse pas Victor Hugo. C'est de la grammaire, non de la stylistique ».

¹⁵. « Dans cette technique, les détails de langue et de style abondent ; et les critiques français peuvent dès lors se dire : Que nous faut-il encore ? Ainsi la présence d'une technique très développée à un certain niveau empêche l'essor d'une technique similaire à un niveau plus élevé », L. Spitzer, « Les études de style et les différents pays » (1960) (cité par Philippe, *ibid.*, p. 142).

L'aboutissement de ce malentendu épistémologique fut la création, en 1960, à l'instigation de Léon Wagner et Albert Dauzat, de l'agrégation de Lettres Modernes — intellectuellement nous étions donc encore, sous le général de Gaulle, dans une logique et une pensée dix-neuviémistes. La spécificité de cette nouveauté devait être double : une attention imposée à la philologie médiévale, des connaissances précises en linguistique, qui seraient au service du commentaire de texte littéraire. La boucle était bouclée, et l'explication de texte telle que l'avait voulue Lanson s'intitulait désormais « commentaire stylistique », exercice destiné implicitement à valoriser « les grands auteurs du programme » de l'agrégation¹⁶, en s'appuyant sur des connaissances historiques toujours rappelées, que renvoyaient en miroir les exigences de l'ancien français. Que les ambitions aient dû chaque année être revues à la baisse, tant sur le plan linguistique que sur le plan historique, l'un ne pouvant pas fonctionner sans l'autre dans cette perspective, et pour cause, est une autre affaire... De même, la disparition de l'histoire littéraire à l'université laissa seule et isolée la stylistique qui, sans cette garantie contextuelle de connaissances littéraires et historiques précises, subit très vite les foudres de ceux qui voulurent se venger sur elle de ce qu'ils considéraient comme un siècle de dérive scientifique. La stylistique française, et son paramètre grammatical, prétendait, à leurs yeux, substituer à « la définition humaniste de la littérature comme corpus [...] une définition formaliste de la littérature comme pratique de la langue. On s'ouvrait alors le droit de faire commencer la littérarité avec la mise en œuvre de certaines procédures de rédaction : ce qui fait qu'un texte est littéraire n'est plus à chercher en dehors du texte lui-même — dans la qualité d'une pensée, l'évidence d'une imagination originale ou la richesse des références culturelles —, mais bien dans le texte lui-même en tant que texte » (Philippe, *ibid.*, p. 13). On reconnaît dans cette caricature paranoïaque le contraire même de ce que l'on avait voulu que fût la stylistique, et qu'elle ne sut jamais être, faute d'avoir clairement distingué son champ de celui de la grammaire et de la rhétorique, à l'intérieur de sa discipline d'origine, qui l'avait suscitée, comme une spécialisation : l'histoire littéraire.

¹⁶. Autre ambiguïté de ces problèmes d'enseignement mal posés. La perspective historique tenta très tôt de se combiner à une évaluation normative des œuvres. Comme l'a rappelé Cl. Bompain-Évesque (2002, p. 400-401), « quand Brunetière propose la création d'une chaire d'histoire littéraire, il ajoute que l'histoire littéraire garderait sa spécificité par rapport à l'histoire des mœurs en plaçant au centre de ses préoccupations uniquement les œuvres 'd'une valeur littéraire consacrée'. Ainsi va s'établir un compromis, une vision 'esthétique-historique' [expression de P. Albertini], qui réintroduit la notion de modèle, en affirmant qu'un point de perfection a été atteint historiquement par la littérature des siècles classiques, ceux de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV, et qui évalue les productions antérieures et postérieures selon qu'elles 'annoncent' ce modèle ou 'dégénèrent' plus ou moins par rapport à lui ».

C'est pourquoi je conclurai en demandant que l'on ne soit pas trop sévère, ni avec l'histoire littéraire — mais où est-elle aujourd'hui ? —, ni avec la stylistique, puisque ce sont tout de même ces deux disciplines qui sont à la base de l'étude universitaire des Lettres en France. Le problème n'est pas tant l'objet disciplinaire, l'approche, que l'usage que l'on a pu en faire, et qui était trop souvent un contre-usage polémique non avoué : une réduction et une exclusion. Ce qui ne veut pas dire que l'on n'ait pas le droit de rêver à quelque réforme qui clarifierait un peu les choses, en particulier du côté de la stylistique de la langue. Souhaitons, surtout, que l'on puisse un jour apprendre aux étudiants à comprendre ce qu'ils font, au lieu de leur proposer un bricolage méthodologique qui tient lieu, au mieux, de savoir-faire¹⁷.

Références bibliographiques :

- ALBERTINI, Pierre (1990) : « Le *cursus studiorum* des professeurs de lettres au XIXe siècle », *Histoire de l'éducation*, Paris, n° 45, p. 50-64.
- BOMPAIRE-ÉVESQUE, Claire (1988) : *Un débat sur l'Université sous la Troisième République : la lutte contre la « Nouvelle Sorbonne », 1910-1914*, Paris, Aux Amateurs de livres & Klincksieck.
- BOMPAIRE-ÉVESQUE, Claire (2002) : « Le procès de la rhétorique dans l'enseignement supérieur français à la fin du XIXe siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 3, p. 389-404.
- BORDAS, Éric (à paraître) : « Enseigner la stylistique », in J.-M. Gouvard, *op. cit.*
- CHERVEL, André (1993) : *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP & Kimé.
- COMPAGNON, Antoine (1983) : *La Troisième république des Lettres, de Flaubert à Proust*, Paris, Seuil.
- COMPAGNON, Antoine (1999) : « La rhétorique à la fin du XIXe siècle (1875-1900) », in M. Fumaroli, *op. cit.*, p. 1215-1250.
- DOUAY-SOUBLIN, Françoise (1999) : « La rhétorique en France au XIXe siècle, à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », in M. Fumaroli, *op. cit.*, p. 1071-1214.
- FRAISSE, Luc (2002) : *Les Fondements de l'histoire littéraire. De Saint-René Taillandier à Lanson*, Paris, Champion.
- FUMAROLI, Marc (éd.) (1999) : *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, PUF.
- GENETTE, Gérard (1972) : « La rhétorique restreinte », in G. Genette, *Figures III*, Paris, Seuil, p. 21-40.
- GOUVARD, Jean-Michel (éd.) (à paraître) : *De la langue au style*, Paris, Champion.
- GROJNOWSKI, Daniel (1985) : « Pouvoirs de la rhétorique. Théories de l'écrit dans la tradition scolaire », *Littérature*, Paris, p. 107-124.
- GUIRAUD, Pierre (1970) : *La Stylistique* [1955], Paris, PUF.
- JENNY, Laurent (1993) : « L'objet singulier de la stylistique », *Littérature*, Paris, n° 89, p. 113-124.
- JENNY, Laurent (1997) : « Sur le style littéraire », *Littérature*, Paris, n° 108, p. 92-101.
- KARABÉTIAN, Étienne (2000) : *Histoire des stylistiques*, Paris, Armand-Colin.
- LANSON, Gustave (1979) : *Méthodes de l'histoire littéraire* [1925], Paris-Genève, Slatkine.
- LARTHOMAS, Pierre (1994) : « Préface », in G. Molinié & P. Cahné, *op. cit.*, p. 1-8.
- MOLINIÉ, Georges, & CAHNÉ, Pierre (éd.) (1994) : *Qu'est-ce que le style ?*, Paris, PUF.
- PERRIN-NAFFAKH, Anne-Marie (1989) : *Stylistique. Pratique du commentaire*, Paris, PUF.
- PHILIPPE, Gilles (2002) : *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française, 1890-1940*, Paris, Gallimard.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (1993) : *Morales du style*, Toulouse, PUM.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (1995) : « Style, apories, imposture », *Langages*, Paris, n° 118, p. 8-30.

¹⁷. Vœu (pieux ?) développé in Bordas (à paraître).

Résumé : La stylistique, comme discipline universitaire, est fille de l'histoire littéraire. Elle prend directement, en 1930 environ, la place laissée vacante par la rhétorique que les champions de la nouvelle pédagogie, comme Lanson, étaient parvenus à exclure des programmes. La stylistique est, de ce fait, la caution grammaticale dont a besoin un enseignement des Lettres qui va chercher dans les contextualisations diverses, historiques au sens large (sociale, morale et autres), la vérité de son identité. La modification profonde de cette conception de l'approche littéraire sous la Ve République, marquée par l'abandon de l'histoire littéraire, laissa la stylistique seule à assumer le double héritage d'une rhétorique discréditée et d'une histoire littéraire jugée perdante.